



# Elections Ontario

Communiqué de presse

---

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## Les bureaux de vote par anticipation sont désormais ouverts

TORONTO, le 19 mai 2022 – Le vote par anticipation commence aujourd’hui en Ontario. Les électrices et les électeurs peuvent voter dans n’importe quel bureau de vote par anticipation de leur circonscription électorale, entre 10 h et 20 h (heure de l’Est), pendant les 10 prochains jours.

Il est également possible de voter par anticipation dans tous les bureaux de la directrice ou du directeur du scrutin et dans les bureaux satellites, du 21 au 27 mai.

Avant de se rendre dans l’un de ces bureaux de vote de leur circonscription, les électrices et les électeurs peuvent en vérifier les dates d’ouverture en visitant le site [elections.on.ca](https://elections.on.ca) ou en téléchargeant l’application d’Élections Ontario. Le bureau de la directrice ou du directeur du scrutin est aussi à leur disposition pour les renseigner.

Il y a de nombreuses journées pour participer à l’élection et de nombreuses façons de le faire. Les personnes qui ont reçu leur carte d’information de l’électeur peuvent l’apporter avec elles pour voter, même si ce n’est pas obligatoire. Toutefois, les électrices et les électeurs devront présenter une pièce d’identité indiquant leur nom et leur adresse de résidence. Des exemples de pièces d’identité acceptables sont indiqués sur notre site Web.

## Citations

« À compter d’aujourd’hui, les électrices et les électeurs de l’Ontario peuvent voter pendant les 10 jours de vote par anticipation. Dans le cadre de nos efforts de modernisation, les électrices et les électeurs peuvent utiliser l’application Élections Ontario pour trouver leur lieu de vote par anticipation et obtenir une version balayable de leur carte d’information de l’électeur. Il s’agit de l’une des nombreuses méthodes que nous proposons pour faciliter le vote. »

- Greg Essensa, directeur général des élections de l’Ontario

## Dates importantes

- Du 4 au 31 mai – Postulez pour travailler lors de l’élection à [emplois.elections.on.ca](https://emplois.elections.on.ca).



# Elections Ontario

- Du 4 au 27 mai – Envoyez votre demande de vote par la poste au plus tard à 18 h (heure de l'Est) le 27 mai. Présentez votre demande en ligne ou téléchargez un formulaire de demande à l'adresse [elections.on.ca](https://elections.on.ca). Des statistiques régulièrement actualisées sur le nombre de demandes reçues et le nombre de trousse de vote envoyées seront disponibles à l'adresse [elections.on.ca](https://elections.on.ca).
- Du 5 mai au 1<sup>er</sup> juin – Votez par bulletin spécial à votre bureau de la directrice ou du directeur du scrutin ou bureau satellite jusqu'à 18 h (heure de l'Est) le 1<sup>er</sup> juin.
- Du 19 au 28 mai – Votez à n'importe quel bureau de vote par anticipation de votre circonscription électorale, entre 10 h et 20 h (heure de l'Est).
- Du 21 au 27 mai – Votez par anticipation à votre bureau de la directrice ou du directeur du scrutin ou bureau satellite, entre 10 h et 20 h (heure de l'Est).
- Du 21 mai au 2 juin – Utilisez la technologie d'aide au vote dans votre bureau de la directrice ou du directeur du scrutin.
- Les 1<sup>er</sup> et 2 juin – Période d'interdiction de la publicité politique.
- 2 juin – Les sondages électoraux qui n'ont pas été rendus publics auparavant ne peuvent pas être publiés entre 0 h 01 et 21 h (heure de l'Est).
- 2 juin – Votez le jour du scrutin entre 9 h et 21 h (heure de l'Est).

Élections Ontario est l'organisme apolitique chargé de la tenue des élections provinciales, des élections partielles et des référendums. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous sur [elections.on.ca/fr](https://elections.on.ca/fr) ou composez le 1 888 668-8683 (ATS : 1 888 292-2312).

*Also available in English*

## Renseignements

Élections Ontario – Médias

[media@elections.on.ca](mailto:media@elections.on.ca)

1 866 252-2152